

Le magazine du

N°32
AOÛT 2025

Vidourle

PROJET RIVE DROITE

Une concertation préalable efficace
et pleine d'enseignements pour
la poursuite du projet



Le Vidourle entre
Aimargues et
Marsillargues

1 987 élèves
sensibilisés au
risque inondation

Amélioration de la
continuité écologique
et sédimentaire

Des karsts
au Vidourle :
les chemins de l'eau



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

LES PARTENAIRES FINANCEURS DE NOS ACTIONS

Les actions engagées par l'EPTB Vidourle peuvent aboutir grâce à la participation financière et l'appui technique de ses partenaires institutionnels que sont, L'Europe, L'État, L'Agence de l'eau RMC, la Région, les départements du Gard et de l'Hérault et l'ensemble des collectivités du bassin versant et leurs regroupements. Les élus et les services de l'EPTB tiennent à remercier l'ensemble de ces organismes pour leur soutien à l'ensemble des projets en liaison avec la protection des biens et des personnes, la préservation de la ressource en eau et la gestion et la protection des milieux aquatiques. Sans leur concours, l'EPTB ne pourrait probablement pas conduire la politique d'aménagement du territoire menée depuis plus de 35 ans.



Sommaire



04 / LE VIDOURLE EN BREF 🔍

Les actualités du Vidourle et de l'EPTB

06 / PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS 🏠

- 06 / Projets Rive Droite et Rive Gauche
- 07 / Protection de la ville de Sommières
- 08 / Journée nationale de la résilience
- 09 / Réduire la vulnérabilité avec Vidourle Alabri
- 10 / Travaux de confortement sur les digues
- 10 / Risque inondation : nouvelles études de zonage
- 11 / Écoliers et collégiens sensibilisés au risque inondation
- 12 / Actions du PAPI 3 pour les futurs travaux

13 / GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES 🌱

- 13 / Site Natura 2000 « Le Vidourle »
- 13 / Plan de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes
- 14 / La loutre est de retour
- 14 / La gestion du transport solide
- 15 / Amélioration de la continuité écologique et sédimentaire

17 / RESSOURCES EN EAU 🌊

- 17 / Optimisation des béals : un projet collectif pour économiser l'eau
- 17 / Lancement d'une démarche Eau et Climat sur le bassin versant
- 18 / Des karsts au Vidourle : les chemins de l'eau
- 19 / Bilan encourageant du PGRE sur le bassin du Vidourle

vidourle.org

Édito

Cette fin d'été est paradoxalement le moment où nous commençons à penser à l'automne et, concernant le Vidourle, à la possibilité des crues. Les élus et les services de l'EPTB, en vigilance permanente, commencent à être sollicités par les riverains pour assurer le meilleur écoulement possible des eaux.

Cette mobilisation des esprits traduit un élément fondamental à la sécurité des personnes et des biens dans notre bassin : la mémoire du risque. Elle est essentielle pour adopter les bons comportements, pour ne pas céder à la panique, et pour agir en conscience, donc en prévention, du risque. Grâce à la labellisation de notre PAPI (programme d'action de prévention des inondations) qui permet la mobilisation de l'aide apportée par nos partenaires et financeurs (Europe, État, Région, Départements), l'EPTB a relancé ses actions de sensibilisation scolaire et les a élargies aux lycées. Nous développons aussi une nouvelle action de réduction de la vulnérabilité du bâti dans les secteurs non protégeables par des digues ou des retenues. En effet, c'est en agissant de manière adaptée et différenciée selon les secteurs et les risques, que nous parviendrons à une sécurisation globale du bassin. Pour autant nous savons, notamment en ces temps de changement climatique, que nous ne supprimerons jamais totalement les risques.

L'EPTB intervient tout au long de l'année pour la préservation et la sécurisation du Vidourle. Tout au long de l'année au travers de nos programmes d'entretien qui mobilisent nos services et les entreprises mandatées. Tout au long de l'année au travers de nos actions de préservation de la ressource et d'amélioration de la continuité biologique du cours d'eau. Tout au long de l'année au travers de nos mesures de surveillance du débit et de lutte contre les espèces invasives.

L'EPTB porte aussi un programme pluriannuel de travaux de sécurisation des digues, qui constitue également une action du PAPI. Attachés à une appropriation collective de ces opérations, nous avons initié une présentation large du projet « rive droite », sur les communes de Lunel, Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, au travers d'une procédure de concertation préalable avec garants. Désignés par la commission nationale du débat public, impartiaux, ces derniers étaient chargés de veiller au bon déroulement du débat public. Toutes les remarques et propositions formulées lors de cette concertation seront examinées et traitées dans le cadre du dossier qui sera déposé pour autorisation aux services de l'État. Ce dossier sera ensuite à nouveau présenté aux populations concernées lors de l'enquête publique indispensable.

Souhaitons que l'automne nous soit favorable, et continuons à passer un bon été sur les berges de notre Vidourle dont nous prenons soins au quotidien et à long terme.

Pierre Martinez,
Président de l'EPTB Vidourle



VIE DE LA STRUCTURE

De nouvelles recrues au sein de l'EPTB Vidourle



Vanessa BELDA est venue compléter l'effectif du secrétariat général en binôme avec Céline Joujoux. Elle s'occupe du secrétariat de direction et de la commande publique.

Dans le cadre des actions financées dans le dispositif PAPI 3, l'EPTB a recruté **Sébastien**



JOURNET en charge de la réduction de la vulnérabilité du bâti. Il a pour mission la mise en œuvre de démarches, d'études et de travaux sur différents bâtiments (bâtiments publics, habitations, commerces, agricoles) dont l'objectif est de les protéger du risque inondation.



Dans le cadre, du plan de gestion de la ressource en eau, l'EPTB a obtenu des financements de l'Agence de l'eau qui ont permis le recrutement en 2024 d'**Etienne DEMOUZON**. Celui-ci est en charge de l'animation de tous les dossiers en liaison avec la protection de la ressource et notamment les études sur le karst.



Solène PEUGET a été recrutée au printemps 2025, dans le cadre des aides allouées par l'Agence de l'eau et Natura 2000. Elle a déjà engagé plusieurs dossiers pour la gestion des milieux et notamment en liaison avec la lutte contre les espèces invasives.

D'autres recrutements sont prévus pour remplacer **Thierry CHATILLON** qui part à la retraite en octobre 2025 (arrivée par mutation d'un nouvel agent prévue début novembre). Il a la charge de la surveillance et la gestion des digues et des ouvrages hydrauliques.

Marie SAVEAN va nous quitter en septembre pour la fonction publique d'État et l'enseignement dans le cadre d'une mise à disposition, dès lors l'EPTB va recruter un ou une chargé de mission pour le pôle gestion des milieux naturels et plus particulièrement l'élaboration du futur contrat eau et climat.

L'EPTB développe ainsi ses missions et mobilise de nouveaux crédits pour la création de postes nécessaires à la conduite des différents projets. Les services structurés permettent également de renforcer la disponibilité des équipes et le service rendu aux communes et aux administrés.

Le Vidourle en bref...

Réseau de surveillance en crue

L'EPTB Vidourle a lancé une consultation de bureaux d'études pour améliorer le réseau de surveillance en crue et l'information des citoyens du bassin versant. Cette étude planifiée en 2025 et 2026 devrait déboucher sur de nouveaux équipements (stations de mesures capteurs, caméras). Ce projet financé dans le cadre du PAPI 3 va être mené en collaboration avec le Service de l'État de Prévision des Crues Grand Delta, qui est en charge du suivi des phénomènes météorologiques et des crues des cours d'eau de notre région.



Passage à gué de Rauret

Sécurité des passages à gué

Une étude pour améliorer la sécurité des passages à gué présents sur le Vidourle et ses affluents devrait être engagée en 2026. L'EPTB recherche des financements pour mener à bien ce projet nécessaire à la sécurité des habitants.

Zones d'expansion des crues

Deux études sont engagées pour la création de zones d'expansion des crues. Le premier projet se trouve à la confluence Vidourle/Crieulon. Une autre étude est en cours pour un projet à la confluence Vidourle Aigalade. Ces projets ont pour objectif la reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau et le ralentissement dynamique des petites crues.



La tortue de Floride

Entretien du Vidourle et de ses affluents

L'équipe verte intervient pour gérer les espèces invasives tout l'été. Ainsi un piégeage est en cours sur plusieurs sites pour capturer les tortues de Floride. Par ailleurs, différentes descentes en canoë sont planifiées dans l'été pour arracher les jussies sur les tronçons où elle est en émergence (méandres du Vidourle). En outre, les agents de l'équipe verte poursuivent leurs actions de gestions des bois morts et d'entretien du Vidourle et de ses affluents pour faciliter le passage de l'eau dans le cadre d'une gestion raisonnée des milieux naturels.



La renouée du Japon

Lutte contre les renouées

Des travaux vont être réalisés en octobre pour traiter les renouées sur la haute vallée. Cette plante colonise les berges et élimine les autres plantes du fait de sa faculté à se développer rapidement. Une renouée produit 123 mètres linéaire de rhizome par m³ de terre. L'EPTB Vidourle est arrivé à maîtriser la progression de cette plante sur le bassin versant grâce à des interventions engagées dans les années 2009/2010. Cette nouvelle intervention pour traiter une dizaine de sites sera suivie de près par les agents de notre équipe verte pour limiter la propagation de la plante.

Gestion des Jussies

La jussie est une plante invasive qui colonise de nombreux cours d'eau. Une intervention est prévue pour réguler les jussies dans le barrage de la Rouvière sur le Crieulon et ainsi limiter la propagation sur le moyen Vidourle. Une consultation a été engagée cet été pour arracher mécaniquement cette plante présente dans une zone d'assec dans la retenue du barrage.



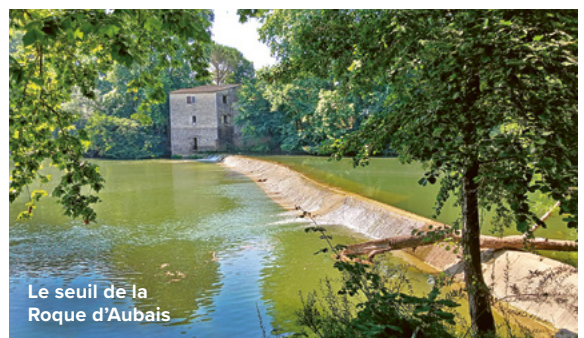
© Mayanne

Habitats écologiques

Une étude est en cours sur le haut Vidourle en amont de St-Hippolyte-du-Fort dans le but de préserver les habitats écologiques en identifiant précisément le rôle des seuils et leur devenir dans un contexte de changement climatique. Des réunions de présentation des premiers diagnostics auront lieu à l'automne.

Continuité biologique

Une consultation a été engagée pour la maîtrise d'œuvre et les études réglementaires pour des travaux d'aménagements en 2027 en faveur de la continuité biologique sur 3 ouvrages présents sur les communes de Sardan et Orthoux Sérignac Quilhan. Une étude vient de se terminer sur le seuil de la Roque d'Aubais et sur le seuil de Boisseron. L'EPTB va engager en 2026 et 2027 les études réglementaires et de maîtrise d'œuvre et les demandes de financements notamment auprès de l'Agence de l'eau pour permettre aux aloses de coloniser de nouvelles zones de frayères en amont.



Le seuil de la Roque d'Aubais

Projet Rive Droite

Une concertation préalable efficace et pleine d'enseignements pour la poursuite du projet.



Compte tenu des attentes fortes de la population sur le projet rive droite, l'EPTB Vidourle a souhaité mener une concertation préalable avec garant. Pour cela, il a fait appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques ayant un impact sur l'environnement. Désignés par la CNDP, Madame Rachel VINDRY et Monsieur Pierre-Yves GUIHENEUF ont veillé au bon déroulement, à la transparence, à l'égalité de traitement ainsi qu'à l'inclusion de chacun tout au long de la concertation.

Cette concertation a pu se tenir grâce à la mise à disposition de salles et la coopération des communes de Lunel, de Marsillargues et de Saint-Laurent-d'Aigouze. Elle a commencé le



L'objectif est de déposer le dossier définitif en 2026, pour espérer une enquête publique fin 2026.

19 février 2025 avec la réunion d'ouverture à Marsillargues et s'est terminée le 16 avril 2025 avec la réunion de clôture à Lunel. Plusieurs réunions thématiques ont permis d'aborder des sujets particuliers comme les enjeux de sécurité des populations, les enjeux agricoles et les enjeux environnementaux.

Plusieurs permanences ont été organisées dans les différentes communes pour recevoir les habitants et aborder plus sereinement et de façon précise les problèmes particuliers. Les garants ont souligné la qualité de la concertation et les efforts faits par l'EPTB pour essayer à ce stade d'avancement du dossier d'apporter des réponses aux habitants. Maintenant, à l'issue de cette phase préalable, l'EPTB Vidourle va engager la consultation des bureaux d'études en charge de la maîtrise d'œuvre afin que soient définies précisément les caractéristiques techniques du projet en prenant en compte les remarques formulées pendant la concertation.

Dépôt du dossier en 2026

Par ailleurs, l'EPTB va faire appel à un négociateur foncier pour commencer à définir les terrains d'emprise et débiter l'évaluation financière en liaison avec le foncier. L'objectif est de déposer le dossier définitif incluant tous les aménagements y compris la pompe de ressuyage complémentaire le long du canal de Lunel en 2026 pour espérer une enquête publique fin 2026, après instruction du dossier par les services de l'État (DDTM 30, DREAL). La concertation va se poursuivre à travers des réunions du comité de pilotage et des rencontres spécifiques pour aborder les points particuliers soulevés avec les habitants lors de la phase de concertation préalable. Pour en savoir plus et consulter l'ensemble des documents : <https://vidourle.org/concertation-prealable-projet-rive-droite> ■

Projet Rive Gauche

Les études avancent sur le projet Rive Gauche pour la protection des communes de Gallargues-le-Montueux et d'Aimargues.

Dans le Cadre du PAPI 3 Vidourle, l'EPTB Vidourle prévoit des travaux de protection des centres urbains de Gallargues-le-Montueux et Aimargues grâce à la construction de digues de second rang. Les études hydrauliques ont déjà montré l'efficacité de cette action, mais il reste à finaliser le projet notamment au droit des remblais ferroviaires en collaboration avec la SNCF et au niveau du raccordement sur la RD 979 au sud d'Aimargues. Les études réglementaires sont également toujours en cours avec la finalisation de l'étude d'impact et la définition des compensations agricoles et environnementale. Ce projet, d'un montant de 8 M€ à Gallargues-le-Montueux et 16 M€ à Aimargues, sera réalisé avec le soutien financier de l'État, la Région Occitanie, le Conseil départemental du Gard et l'EPTB Vidourle. ■

Télécharger les brochures Rive gauche, Aimargues et Gallargues-le-Montueux.



Les zones toujours à l'étude au droit des remblais ferroviaires et de la RD 979

Protection de la ville de Sommières

Lancement d'une étude et définition d'un projet pour améliorer la protection de la ville de Sommières.

Dans le cadre du PAPI 3, il était prévu d'engager l'étude de plusieurs aménagements destinés à l'amélioration de la protection de la ville de Sommières. Cette étude de projet a été confiée à un groupement de bureaux d'études pour un montant de 87 650 euros HT. Les investigations ont débuté le 27/01/2025. L'objectif est d'étudier plusieurs scénarios d'aménagements au niveau du centre-ville et de l'aval du seuil du pont Tibère. Le groupement de bureaux d'étude va examiner les inci-

dences des aménagements projetés sur la zone urbanisée et sur les autres secteurs de la commune (route d'Aubais, route de Boisseron...). L'objectif de cette opération est de définir les caractéristiques techniques des aménagements (travail sur les parapets le long des quais, limitation des entrées d'eau par le réseau pluvial, recalibrage aval...) et leurs montants afin de valider un programme définitif de travaux, engager les études réglementaires et permettre la recherche des crédits pour la réalisation des travaux. ■



Vidourle aval du Pont Tibère à Sommières

Journée nationale de la résilience

L'EPTB Vidourle mobilisé sur tout le territoire !

Chaque année, autour du 13 octobre, la Journée nationale de la résilience permet de rappeler l'importance de la prévention des risques majeurs et de la préparation des citoyens face à ces événements. L'édition 2024, intitulée «Tous résilients face aux risques», a été l'occasion pour l'EPTB Vidourle de se mobiliser en organisant une série de permanences locales dans plusieurs communes du bassin versant.

Ces rencontres ont eu lieu à :

- Quissac, le lundi 14 octobre matin,
- Saint-Laurent-d'Aigouze, le lundi 14 octobre après-midi,
- Sommières, le mardi 15 octobre après-midi,
- Marsillargues, le mercredi 16 octobre matin,
- Saint-Hippolyte-du-Fort, le mercredi 16 octobre après-midi.

Ces permanences, ouvertes aux élus communaux, aux agents des mairies ainsi qu'au public, ont permis de présenter le futur dispositif Vidourle ALABRI, actuellement en préparation. Ce programme, qui s'inscrit dans l'axe 5 du PAPI 3 Vidourle, vise à réduire la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations par le biais de diagnostics gratuits et de recommandations techniques, accompagnés d'un appui administratif et financier pour la réalisation des travaux. Le choix des communes s'est fait avec le souci de représenter au mieux l'ensemble du bassin versant du Vidourle, afin de couvrir à la fois les zones amont, médianes et aval, et de toucher un public diversifié.



Une dynamique de sensibilisation à renouveler

Ces permanences ont permis de favoriser les échanges entre l'EPTB Vidourle, les communes et les habitants autour des enjeux de prévention et de résilience. Elles marquent une étape importante dans la montée en puissance du dispositif Vidourle ALABRI, avant son lancement. En parallèle, l'édition 2025 de la Journée nationale de la résilience est d'ores et déjà en préparation. Si la date précise et le thème ne sont pas encore définis, ils seront communiqués prochainement sur le site de l'EPTB Vidourle. Ce futur rendez-vous sera une nouvelle occasion d'impliquer les acteurs du territoire dans une dynamique collective de prévention des risques. ■

Pour suivre l'actualité du dispositif Vidourle ALABRI et des événements à venir : <https://vidourle.org>
Contact : s.journet@vidourle.org



Vidourle ALABRI

Un programme pour mieux se protéger des inondations

Le bassin versant du Vidourle connaît régulièrement des crues rapides et violentes, appelées crues cévenoles. Elles peuvent provoquer en quelques heures des dégâts considérables et menacer la sécurité des habitants. Pour se préparer au mieux face aux épisodes climatiques importants, l'EPTB Vidourle lance Vidourle ALABRI. Ce dispositif aide les habitants du bassin versant à réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments face aux inondations. Il s'inscrit dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 3 Vidourle), soutenu par l'État, la Région Occitanie et les Départements du Gard et de l'Hérault.

Un objectif clair

Le programme s'adresse aux propriétaires de résidences principales ou secondaires, de bâtiments d'activité ou de bâtiments publics situés en zone inondable. Son but : identifier les points d'entrée d'eau d'un bâtiment et proposer des mesures concrètes et personnalisées pour le protéger.

Le dispositif se déroule en deux temps. Pour commencer, le propriétaire peut bénéficier d'un diagnostic complet du bâtiment entièrement pris en charge dans le cadre du PAPI 3 Vidourle, réalisé par un expert mandaté par l'EPTB Vidourle.

Ce spécialiste examine :

- Les voies possibles d'entrée de l'eau ;
- Les enjeux sensibles du bâtiment ;
- La position des équipements sensibles (électricité, chaudières, biens de valeur) ;
- L'environnement du terrain et l'écoulement des eaux.

Après la visite, le propriétaire reçoit un rapport personnalisé, avec une liste de préconisations adaptées au risque et au type de bâtiment.

Des solutions concrètes

Selon les besoins, les recommandations peuvent inclure :

- La pose de barrières anti-inondation (batardeaux) ;
- La surélévation des installations électriques et de chauffage ;
- L'ajout de clapets anti-retour sur les évacuations d'eaux usées ;
- L'étanchéification des murs (fissures et aérations) ;
- L'installation de pompes ou de systèmes de drainage ;
- La matérialisation de bassin enterré pour protéger les services de secours en intervention ;
- L'ancrage d'objets flottants ;
- Les aménagements pour permettre au mieux la continuité de l'activité dans le bâtiment (pour les bâtiments d'activités) ;
- L'organisation intérieure pour protéger les biens de valeur.

Ces solutions sont pensées pour être à la fois efficaces et réalistes, quel que soit le type de bâtiment.

Exemples de travaux éligibles au dispositif



Un accompagnement administratif et financier

Vidourle ALABRI ne se limite pas aux conseils, il est prévu aussi dans un second temps un accompagnement administratif et financier pour mettre en place les mesures de mitigations préconisées.

Le bureau d'étude aidera aussi à :

- Prioriser les travaux ;
- Monter les dossiers de subvention ;
- Trouver des entreprises ;
- Gérer les démarches administratives.

Les aides financières peuvent couvrir jusqu'à 80% du coût des travaux, selon le type de bien et les plafonds fixés. En agissant bâtiment par bâtiment, Vidourle ALABRI renforce la résilience de tout le territoire. Ce programme complète d'autres actions du PAPI 3 Vidourle : gestion des ouvrages hydrauliques, aménagements, entretien des rivières et sensibilisation du public. Le propriétaire du bâtiment peut ainsi protéger son bâtiment, mettre en sûreté sa famille ou ses employés, réduire le coût et les délais de remise en état de son bien et se mettre à jour des obligations réglementaires (selon le Plan de Prévention du Risque Inondation de sa commune : PPRi).

Comment en bénéficier ?

Tout propriétaire ou gestionnaire d'un bâtiment situé en zone inondable dans le bassin versant du Vidourle peut demander à bénéficier du programme. La démarche est simple : contacter l'EPTB Vidourle pour vérifier l'éligibilité. Ce dispositif représente une occasion unique de se préparer efficacement aux inondations, grâce à un diagnostic gratuit et des aides importantes pour les travaux. ■

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire :
s.journet@vidourle.org

SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE ET AIGUES-MORTES

Travaux de confortement sur les digues

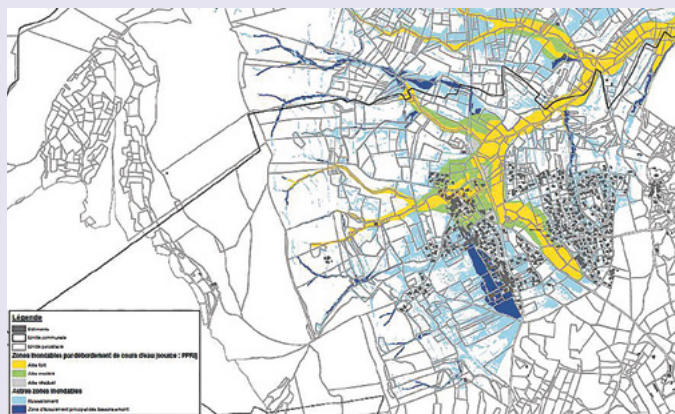
D'importants travaux de confortement des digues de la basse vallée ont été réalisés de mars à juin 2025 sur des zones jugées sensibles (ouvrages abandonnés dans le corps de digue, dégradations de la digue par des terriers creusés par des animaux fouisseurs...). Les travaux ont consisté en la reprise intégrale de la digue avec compactage par couches successives, et un élargissement de l'ouvrage et la pose de grillage anti-fouisseurs sur les talus, 420 m de linéaire sur Saint-Laurent d'Aigouze et 30 m sur la commune d'Aigues-Mortes avec le traitement spécifique et ponctuel d'un ouvrage traversant. Ces travaux permettent de sécuriser les digues de 1^{er} rang présentes en bordure du Vidourle qui assurent la protection des populations des zones urbanisées et de la plaine rive gauche du fleuve. Ils ont été réalisés par la société GUINTOLI, sous la maîtrise d'œuvre de SUEZ Ingénierie et sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vidourle. Le montant global de l'opération est de 237 385 € HT (financés à 80 % par l'État dans le cadre du dispositif fonds verts et à 20 % par l'EPTB Vidourle dans le cadre de la taxe GEMAPI). De nouveaux travaux de confortements sont prévus sur les zones encore à traiter sur le secteur. ■



Réception du chantier en présence des représentants de l'EPTB Vidourle, des élus, du maître d'œuvre et de l'entreprise.

RISQUE INONDATION

Nouvelles études de zonage



L'EPTB Vidourle continue d'améliorer la connaissance du risque inondation sur son territoire avec le lancement de nouvelles études de zonage. Dans le cadre de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 3 Vidourle), l'EPTB Vidourle, en partenariat avec les communes, continue la réalisation d'études de zonage sur son bassin versant. Après les études menées sur la Bénovie, le Brestalou, Saint Jean de Serres, Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort et Logrian Florian dans le cadre

des précédents PAPI, c'est au tour des communes de Lunel, Aimargues, Durfort et Junas de bénéficier en 2026 de ces études cofinancées par l'État, la Région Occitanie, les Départements du Gard et de l'Hérault et portées par l'EPTB Vidourle. Ces études ont pour objectif d'améliorer la connaissance du risque inondation pour protéger la population et orienter le développement du territoire communal.

Caractériser le risque inondation

La première étape consiste à caractériser le risque inondation sur le territoire tant sur les problématiques de débordement de cours d'eau que de ruissellement pluvial. Le projet va être confié à des bureaux d'études spécialisés qui établiront sur chaque commune concernée des cartes de hauteurs d'eau basées sur les données des crues historiques et une analyse précise du territoire. Une fois le diagnostic établi, plusieurs propositions d'aménagements pour réduire le risque inondation seront étudiées et présentées aux communes. Si ces solutions sont pertinentes, elles pourront être intégrées au PAPI Vidourle. Les résultats des études ont vocation à être intégrés dans les Plan Local de l'Urbanisme (PLU) afin de permettre aux communes de gérer au mieux leur développement tout en tenant compte de la problématique inondation. ■

Les écoliers et collégiens sensibilisés au risque inondation

Après les inondations de 2002, l'EPTB Vidourle a lancé, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Vidourle (PAPI Vidourle), un programme de sensibilisation au risque inondation à destination des scolaires. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur ce fleuve et de renforcer la culture du risque en sensibilisant les jeunes à plusieurs reprises dans leur cursus scolaire. Ainsi, l'opération proposée par l'EPTB permet aux élèves de CE2, CM1 et de 5ème de bénéficier d'une journée par an de sensibilisation et d'interventions pédagogiques rythmées entre sorties découvertes, jeux de rôle, expériences scientifiques, maquette hydraulique du bassin versant etc.

84 classes sensibilisées au risque inondation

Après une interruption de cette action lors de la période de transition entre le PAPI 2 et l'élaboration du PAPI 3 et compte tenu du succès de cette opération depuis 2004, l'EPTB Vidourle a relancé cette action en septembre 2024. Suite à l'appel à candidature lancé en début d'année scolaire, 35 établissements scolaires ont sollicité l'EPTB Vidourle afin de bénéficier à nouveau de ces animations. Pour cette année scolaire 2024-2025, ce sont 84 classes soit 1 987 élèves qui ont été sensibilisés au risque inondation. Les classes ne se situant pas à proximité immédiate du Vidourle ont pu bénéficier d'un transport par bus jusqu'au site de sortie prédéfini (Quissac, Sommières, Site archéologique Ambrussum, Moulin de carrière à Aubais, digues du Vidourle à Gallargues et Presqu'île de Montago à l'Étang du Ponant). Ainsi, 39 transports ont été réalisés. Les animations ont été confiées à l'association Mayane Education basée à Montpellier et le

Sortie scolaire au Moulin de Carrière Aubais-Villetelle



Maquette sensibilisation scolaire

transport des élèves sur sites à la société Keolis Languedoc basée à Nîmes. Tout au long de l'année, l'action a été à plusieurs reprises relayée par les médias locaux : chaîne télévisée Via Occitanie, presse d'information (Midi Libre, Info Occitanie), radio locale (Radio Sommières).

Création d'outils pédagogiques dédiés

Depuis 2004, sur le bassin versant du Vidourle, près de 41 000 élèves ont bénéficié de ces journées. L'action est financée par l'État (FPRNM à hauteur de 80%) et l'EPTB Vidourle (20%). L'EPTB coordonne et prend en charge les animations ainsi que le transport sur site des élèves. Outre la réalisation des animations, l'année scolaire 2024-2025 a été également consacrée à la conception d'une animation pour les classes de seconde avec la création d'outils pédagogiques dédiés. À partir de septembre 2025, les animations seront proposées à l'ensemble des lycées présents sur le bassin versant du Vidourle. Le bilan qualitatif et quantitatif est en cours de rédaction, il sera mis en ligne sur le site internet de l'EPTB à la rentrée prochaine et communiqué à l'ensemble des partenaires concernés. ■

De nombreuses actions du PAPI 3 engagées pour préparer les futurs travaux



Travaux de confortement des digues

L'EPTB Vidourle a labélisé son programme d'actions de prévention des inondations devant le comité de bassin de l'agence de l'eau le 24 novembre 2023.

Pour mémoire, ce programme d'actions à planifier sur 5 ans (2024-2029), se décline en 8 axes pour un montant estimé des opérations de 68 681 029 €. Les axes du PAPI 3 sont les suivants :

- **Axe 0** : animation de la démarche Papi
- **Axe 1** : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 3** : surveillance, prévisions des crues et des inondations
- **Axe 4** : alerte et gestion de crise
- **Axe 5** : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6** : ralentissement des écoulements
- **Axe 7** : gestion des ouvrages de protection hydraulique

Actions engagées

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées et des dossiers de demande de financements ont été déposés comme :

- le financement du poste en liaison avec la réduction de la vulnérabilité du bâti et le financement des diagnostics sur les bâtiments communaux, privés, agricoles et économiques
- une étude pour étendre le réseau global de prévision et de surveillance à l'échelle du bassin versant
- une étude pour la réalisation d'un diagnostic et des propositions d'aménagements pour la mise en sécurité des

franchissements routiers communaux du bassin du Vidourle

- différentes études pour la création de zone d'expansion des crues
- plusieurs études de zonage (Lunel, Aimargues, Durfort, Junas...)
- une étude complémentaire pour la définition d'aménagements pour améliorer la protection de Sommières
- l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des projets de protection des communes de la basse vallée rive droite et rive gauche du Vidourle
- l'ensemble des prestations en liaison avec la sensibilisation scolaire et la prévention du risque
- les demandes de financement sur les acquisitions foncières nécessaires avant le début des travaux.

Le début des grands travaux

Cette première phase du PAPI 3 prépare le début des grands travaux et des actions à planifier en seconde phase et dans le PAPI 4. Le temps de la concertation est long, mais est nécessaire pour assurer une bonne compréhension des mesures proposées et de leur impact positif sur le territoire, tout en prenant en considération le plus possible les demandes des privés pouvant être impactés.

L'EPTB Vidourle a engagé, par ailleurs, toutes les études réglementaires et certaines acquisitions foncières amiables sur différents projets. Toutes ces démarches vont déboucher sur des enquêtes publiques en 2026 et 2027 et sur des travaux à l'horizon 2028/2029 et au-delà dans le cadre du PAPI 4. L'équipe de l'EPTB est mobilisée pour mener à bien tous ces projets qui permettront prochainement d'assurer l'amélioration de la protection des biens et des personnes sur l'ensemble du bassin versant. ■

Site Natura 2000 « Le Vidourle » : reprise de l'animation

Désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis 2015 au titre de la Directive Habitats Faune Flore, le site Natura 2000 « Le Vidourle » couvre une surface de 293 hectares et s'étend sur 11 communes de Boisseron jusqu'à Saint-Laurent-d'Aigouze. Le Document d'objectif (DOCOB), approuvé en 2014 par le COPIL Natura 2000, préconise et priorise les actions de conservation sur le site en fonction du niveau de responsabilité de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

À la suite du transfert partiel de la compétence Natura 2000 de l'État à la Région au 1^{er} janvier 2023, le Comité de Pilotage (CoPil) s'est réuni en fin d'année 2024. Il a désigné l'EPTB Vidourle comme structure animatrice pour une durée de 3 ans sous la présidence de CoPil de Julie CROIN, Vice-Présidente à l'EPTB Vidourle (également déléguée de Lunel Agglo à l'EPTB Vidourle), relançant ainsi l'animation du site. Par ailleurs, l'EPTB Vidourle a recruté depuis avril 2025 Solène Peugeot, chargée de mission milieux naturels, qui travaillera 30% de son temps sur l'animation du site Natura 2000. Au programme : cette année 2025 est notamment dédiée à la reprise de la stratégie de communication, aux suivis écologiques d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et au suivi de la mise en œuvre du DOCOB, financé à hauteur de 27 000 € par la Région Occitanie. ■

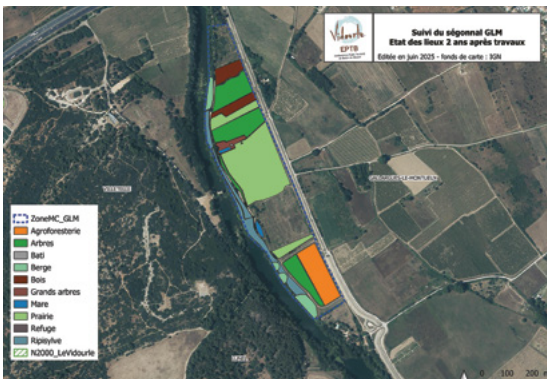


Mise à jour des panneaux de sensibilisation des usagers sur les objectifs de préservation du site Natura 2000 et les menaces



Création et restauration de zones fonctionnelles pour les chauves-souris.

© Geoportail



Élaboration d'un plan de gestion dans un espace restauré

Plan de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes

Afin de poursuivre la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, l'EPTB Vidourle a confié au bureau d'étude Aquabio la réalisation d'un plan de gestion des espèces invasives à l'échelle du Vidourle et de ses affluents. Outre les inventaires réalisés sur 223 km de cours d'eau permettant de localiser les espèces présentes, ce plan de gestion préconise, à l'échelle de différentes zones du bassin versant, des interventions adaptées selon le type d'espèces et le degré de colonisation. Validé en 2024, le plan de gestion définit la stratégie d'intervention pour les 5 prochaines années.

Cette première année de mise en œuvre du plan de gestion cible la limitation de la dissémination naturelle des renouées du japon détectées en haute vallée au nord de Saint Hippolyte du Fort et des jussies rampantes sur les fronts de colonisation de la moyenne vallée entre Vic le Fesq et Logrian Florian. Les travaux d'éradication consistent en un curage mécanique ou à un déterrage manuel et sont en partie subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Focus sur le traitement de la jussie rampante :

- 4 500 m² envahis sur le Crieulon au barrage de la Rouvière : curage mécanique prévu fin août ;
- Quelques herbiers dans les méandres du Vidourle en amont de Vic le Fesq : arrachage manuel et suivi des repousses par l'équipe verte durant l'été ;
- Surveillance de la partie aval du Crieulon vers Orthoux-Serignac-Quilhan durant l'été.



Focus sur le traitement des renouées asiatiques :

- 20 m² de plants entre Cros et Saint Hippolyte-du-Fort : déterrage mécanique prévu durant l'été ;
- Quelques plants à Saint-Hippolyte-du-Fort : déterrage manuel effectué et suivi prévu durant l'été. ■



La biodiversité du Vidourle au travers d'une espèce : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

© Christophe Grousset



Ce printemps 2025, l'EPTB Vidourle a participé, au côté du CNRS, à une étude sur le recensement des loutres sur le bassin du Vidourle.

Plusieurs types de prospections ont eu lieu sur différents secteurs afin de déterminer comment détecter au mieux la présence de ce mammifère sur le bassin du Vidourle. Plusieurs échantillonnages ont eu lieu sur le terrain : recherche d'épreintes, pose de pièges caméras et une méthode expérimentale : le prélèvement d'ADNe (ADN environnemental). Les conclusions concernant le protocole à mettre en œuvre pour détecter les populations de loutre seront connues ultérieurement. Cependant, la phase de prospections montre d'ores et déjà que l'espèce est présente sur tout le cours superficiel du Vidourle. D'autres espèces comme le castor d'Europe, le vison et de nombreuses autres ont aussi pu être filmées lors de ces investigations. La loutre a une activité plus spécifiquement nocturne pour éviter les dérangements en lien avec les

activités humaines. La loutre est considérée comme une espèce parapluie, c'est-à-dire qu'elle occupe une place importante dans la conservation de la biodiversité. En préservant ces espèces centrales, nous contribuons ainsi à la sauvegarde d'une grande partie de l'écosystème qui les entoure. En agissant comme régulateurs écologiques de l'environnement, les espèces parapluies contribuent à maintenir l'équilibre écologique. Animal commun de nos berges, la loutre a bien failli totalement disparaître : d'abord chassée pour sa fourrure et considérée comme nuisible, elle a vu son habitat détruit par l'Homme. Sensible aux modifications de son environnement, en particulier à la perturbation des habitats (zones humides et ripisylve), la loutre est un animal opportuniste qui recherche des zones tranquilles avec suffisamment de nourriture. Cet animal permet par sa présence l'existence de tout un équilibre biologique. La loutre a un comportement intelligent. Elle fait partie du cercle très fermé des animaux qui se servent d'outils : elle utilise de petits cailloux pour ouvrir des crustacés un peu trop résistants.

Amélioration de la qualité des milieux

Malgré les craintes, il faut se réjouir du retour de cette espèce dans le Vidourle. La loutre est la preuve vivante d'une amélioration de la qualité des milieux ces dernières années. Les efforts engagés par les collectivités du bassin en matière d'assainissement et de préservation des habitats naturels trouvent là tout leur sens. Il faut continuer ces investissements pour favoriser la richesse de ce fleuve côtier unique en son genre. Grâce aux politiques d'aménagement qu'il développe, l'EPTB Vidourle contribue à la préservation du Vidourle, ce qui a favorisé la protection de certaines espèces et leur développement ces 10 dernières années. Dans le cadre du futur contrat eau et climat, l'EPTB, aux côtés des collectivités du bassin, va pouvoir favoriser l'émergence de nouveaux projets pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats et à la préservation des débits dans l'intérêt des espèces telles que la loutre, l'aloise, le castor, des chiroptères et de nombreuses autres. ■

Gestion du transport solide

Déplacement des matériaux dans la traversée de Sommières

L'EPTB Vidourle procède chaque année à des travaux de faucardage des plantes aquatiques et de retrait des algues dans la traversée de Sommières afin de conserver un attrait paysager dans cette ville touristique en période estivale. Pour traiter ce phénomène de développement intempestif de ces algues et permettre au Vidourle de mobiliser les matériaux bloqués derrière le seuil du pont Tibère, l'EPTB Vidourle a décidé d'engager des travaux de retrait puis de réinjection d'environ 2 000 m³ de graviers. Ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation environnementale délivrée le 15 janvier 2025 par le préfet du Gard à la suite d'une enquête publique. Les travaux devront se réaliser selon

un protocole particulier permettant de préserver les milieux aquatiques pendant la réalisation des travaux (baisse du plan d'eau progressif, période d'intervention spécifique, pêche de sauvetage, protection des milieux aquatiques, organisation interne pour la circulation des engins...). L'EPTB Vidourle a engagé une consultation des entreprises avant l'été 2025 afin d'envisager un démarrage des travaux en septembre, en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore et avant les périodes de hautes eaux. ■





Le seuil et le pont Aubais/Villetelle aménagés

Poursuite de l'amélioration de la **continuité écologique** et sédimentaire sur le Vidourle

Depuis des dizaines d'années maintenant, l'EPTB Vidourle réalise des travaux pour améliorer la continuité écologique, c'est-à-dire le passage des espèces aquatiques et des sédiments tout au long des cours d'eau du bassin versant.

Les premiers seuils aménagés pour faciliter la continuité sur le Vidourle se situent en aval du bassin versant entre le Grau du Roi et Villetelle. Ces aménagements ont facilité la migration des espèces dites amphihalines, comme l'Alose feinte de Méditerranée ou l'anguille. L'Alose feinte de Méditerranée est un poisson qui fréquente les eaux marines littorales pour effectuer sa croissance, et migre vers les eaux douces à substrat caillouteux pour sa reproduction. Cette espèce est protégée en France, classée vulnérable sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (2009), et également inscrite à l'annexe II et V de la directive Habitat, faune, flore. L'Alose feinte de Méditerranée est listée dans les espèces à suivre dans le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs de 2022-2027.

En 2024, grâce au partenariat EPTB/MRM (Migrateur Rhône Méditerranées), il a été montré que ce travail porte ses fruits. En effet, le suivi réalisé en 2024 par MRM a montré que les aloses sont remontées jusqu'au seuil de la Roque d'Aubais-Saint Sériès, seuil infranchissable aujourd'hui.

Un réel intérêt écologique

L'EPTB souhaite poursuivre ce travail sur l'amélioration de la continuité écologique des migrateurs amphihalins. C'est pourquoi l'EPTB a réalisé en 2024-2025 une étude pour aménager les seuils de la Roque d'Aubais-Saint Sériès et de Boisseron, derniers obstacles pour les aloses et les anguilles avant Sommières. Les premiers résultats de cette étude



montrent un réel intérêt écologique à équiper ces seuils avec des effets faibles sur la morphologie et les hauteurs d'eau du Vidourle. Ces travaux d'environ 400 000 € HT financés à 50% par l'Agence de l'eau devraient être planifiés sur 2026 et 2027.

Décloisonner, aménager, supprimer des seuils...

En plus des aménagements pour les migrateurs amphihalins, l'EPTB travaille à améliorer la continuité écologique de l'ensemble des espèces aquatiques sur le Vidourle. En le décloisonnant, en aménageant ou en supprimant certains seuils, ce sont plusieurs kilomètres de rivière qui peuvent être utilisés par l'ensemble de la faune et de la flore aquatique. C'est pourquoi l'EPTB travaille depuis 2024 sur 3 seuils de la moyenne vallée situés entre Vic-le-Fesq et Quissac pour libérer plus de 10 km de cours d'eau de tout obstacle. Les premiers résultats des études montrent des opérations relativement légères sur les principaux obstacles de ces cours d'eau qui permettraient d'ouvrir des tronçons pour le déplacement de la faune. Les études à venir doivent préciser les coûts (environ 600 000 € HT financés à 50% par l'Agence de l'Eau).

La Haute Vallée n'est pas oubliée

En amont de Saint Hippolyte du Fort, il existe de nombreux seuils historiquement utilisés pour des moulins, des canaux d'irrigation, etc. Ces milieux aquatiques sont très riches en biodiversité. Ils sont classés « réservoir de biodiversité » et sont spécifiques aux territoires cévenols. C'est pourquoi l'EPTB travaille depuis début 2025 à préciser l'impact que l'aménagement de ces seuils pourrait avoir sur la biodiversité.

té. Cette étude de 85 000 € est financée à 50% par l'Agence de l'Eau, 10% par le conseil départemental du Gard et 10% par la Région Occitanie. Les rendus de cette étude menée par AQUASCOP sont attendus pour fin 2025, début 2026.

En plus de la continuité écologique, l'EPTB travaille à améliorer la continuité sédimentaire (graviers, galets, etc.). Les sédiments constituent les habitats des espèces aquatiques. Ils sont donc essentiels au bon état de tous les milieux aquatiques. Or, la circulation des sédiments d'amont vers l'aval, des plus grossiers aux plus fins, est parfois entravée par des constructions anthropiques (seuils, barrage). Sur le Vidourle, ce phénomène est particulièrement observé au niveau du barrage de Conqueyrac. Barrage indispensable pour la réduction du risque inondation, mais bloquant entièrement le transit des sédiments des hautes vallées Cévenoles vers les basses plaines du Vidourle.

Une étude générale sur le transport sédimentaire

À la suite de ce constat, l'EPTB Vidourle a piloté une étude générale sur le transport sédimentaire sur son bassin versant finalisée par Dynamic Hydro en octobre 2023. À partir d'un état des lieux, le bureau d'étude a pu élaborer un plan d'action. Une des actions prioritaires de ce plan est de prélever les sédiments bloqués par le barrage de Conqueyrac pour les réinjecter plus en aval sur le Vidourle. Plusieurs sites ont été identifiés à Sauve, Orthoux et Liouc. Compte tenu de sa complexité logistique et foncière, cette opération aura lieu à partir de 2026. Ainsi redéposés, les sédiments pourront bénéficier des crues du Vidourle pour être déplacés et former de nouveaux habitats essentiels à la faune et la flore aquatique. ■

Optimisation des béals : un projet collectif pour économiser l'eau

Depuis 2022, l'EPTB Vidourle pilote une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ayant pour objectif de mieux gérer et d'étanchéifier plusieurs béals (canaux d'irrigation) situés entre Vic-le-Fesq et Cros. Cette démarche regroupe aujourd'hui dix propriétaires volontaires et s'inscrit dans une volonté commune de réduire les pertes en eau, de concilier les usages agricoles avec les exigences environnementales et de garantir le respect des débits réservés dans le Vidourle. Ce projet contribue directement aux objectifs du Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE) adopté en 2019, qui prévoit une réduction de 53 000 m³ d'eau prélevés en août, soit 51% des volumes utilisés en amont de Saint-Hippolyte-du-Fort et du Crespenou. Il s'agit de restaurer un équilibre entre les besoins des usagers et la capacité réelle des milieux naturels, particulièrement fragilisés lors des épisodes de sécheresse estivale. Une étude préalable, finalisée en 2025, a permis d'identifier précisément les travaux nécessaires sur les béals : réhabilitation des canaux, amélioration de l'étanchéité, modernisation des prises d'eau, et mise en conformité hydraulique. Elle a également permis d'établir un calendrier de priorités en fonction de l'efficacité attendue des interventions. Le coût de cette étude, estimé à 56 500 € HT, a été financé à 80% par des partenaires publics : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Occitanie, Département du Gard et Département de l'Hérault.



Renforcer la résilience du territoire

Le coût global du projet, incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et le suivi, s'élève à 300 000 €. Les travaux pourront débuter dès réception de l'accord administratif de l'État. Les retombées sont significatives : selon le bureau d'étude, ce projet permettra, à terme, de laisser plus de 320 000 m³ d'eau par mois dans le Vidourle, renforçant ainsi la résilience du territoire face au changement climatique. C'est l'un des projets les plus structurants du PGRE en matière de gestion durable de l'eau. En favorisant une approche collective, ce programme illustre une dynamique vertueuse au service de la préservation des milieux, de l'agriculture locale et de l'intérêt général. ■

Lancement d'une démarche Eau et Climat sur le bassin versant du Vidourle

Suite à la mise en œuvre du Contrat Rivière de 2013 à 2018 sur le bassin versant du Vidourle qui a permis de réaliser de nombreuses actions sur le territoire participant à la préservation des milieux bordant le Vidourle et ses affluents, l'EPTB Vidourle souhaite mettre en place une nouvelle démarche territoriale sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche prendrait la forme d'un Contrat Eau et Climat (<https://is.gd/U785IM>).

Les objectifs de ce contrat sont de contribuer à la préservation et la restauration des milieux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (<https://is.gd/ELX8jv>) ainsi qu'aux enjeux d'adaptation du changement climatique identifiés dans le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique du bassin Rhône Méditerranée Corse (<https://is.gd/pi4NCK>).

Ce contrat regroupera des actions concernant la préservation des milieux aquatiques et humides ou même de la biodiversité (continuité, espèces invasives, zone humide, eutrophisation,



etc.), la préservation de la ressource en eau en lien avec le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, et enfin, les pollutions potentielles de l'eau (assainissement, substances dangereuses, etc.). Les actions inscrites dans ce contrat ne bénéficieront pas de bonification de subvention financière mais seront garanties d'obtenir les financements de l'Agence de l'Eau inscrits dans le XII^e programme, soit de 30% à 80%.

L'EPTB Vidourle se propose de piloter ce contrat, c'est-à-dire de l'élaborer, le mettre en œuvre et le suivre, en lien direct avec le Comité Rivière du bassin versant du Vidourle. D'une durée prévisionnelle de 4 ans, ce contrat sera mis en œuvre à partir d'octobre 2026. Tous les maîtres d'ouvrages qui ont des projets prévus sur la préservation des milieux aquatiques du Vidourle et de ses affluents, sur la qualité des ressources en eau, sur l'optimisation de la gestion de l'eau ou autres, sont invités à contacter avant décembre 2025 l'EPTB Vidourle : eptb.vidourle@vidourle.org ■



Des karsts au Vidourle : les chemins de l'eau

Depuis 2022, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vidourle dirige une vaste étude sur les eaux souterraines en amont de Quissac (lot 2) et sur le secteur autour de Sommières (lot 1). D'un montant d'environ 1 M€, financée à 80% par l'Agence de l'Eau et la Région, cette démarche vise à mieux comprendre les liens entre les nappes phréatiques et les cours d'eau de surface dans un secteur particulièrement karstique. Sur le secteur en amont de Quissac, la première phase de l'étude (septembre 2022 - mars 2023) a révélé trois massifs clés : la Montagne de la Fage, Monoblet/Fressac et le plateau de Conqueyrac. Malgré des réserves souterraines abondantes, les débits du Vidourle restent faibles en période sèche.

Questionnements

Une série de questions se pose : pourquoi ces ressources ne soutiennent-elles pas mieux les cours d'eau ? Quels sont les secteurs les moins connectés ? Pour y répondre, plusieurs dispositifs ont été installés depuis 2023 : cinq stations de mesure des débits et quatre forages équipés de capteurs. Ces dispositifs ont permis d'observer les réactions des nappes aux pluies et d'identifier des zones d'échange avec les cours d'eau. L'étude repose aussi sur une mobilisation collective : spéléologues, chercheurs du laboratoire HydroSciences Montpellier, propriétaires privés et collectivités ont contribué à enrichir les données. Trois grandes campagnes de mesures de débit ont été réalisées entre mars 2023 et mars 2024, sur 33 sites au total. Elles ont mis en lumière la variabilité

des interactions entre nappes et rivières selon les conditions hydrologiques. Deux campagnes de traçage (2023 et 2024) ont permis de suivre le parcours de l'eau injectée dans les karsts : les traceurs ont systématiquement atteint le forage d'Alimentation Potable de Lacan à Conqueyrac, confirmant une vulnérabilité possible pour l'eau potable de Pompignan et Conqueyrac. Le traçage entre Saint Hippolyte du Fort et Sauve a permis d'observer une sortie des colorations au niveau de Sauve.

Nouvelles investigations

Les résultats montrent que les circulations souterraines sont complexes et ne sont pas toutes identiques. Certaines connexions sont rapides, d'autres lentes, et certaines zones restent déconnectées, même en période humide. En 2025 et 2026, de nouvelles actions sont prévues : analyses physico-chimiques, mesures sur le Crespenou et le Vidourle aval, et deux nouvelles campagnes de traçage dans les massifs karstiques. Enfin, une nouvelle campagne de coloration a eu lieu en juin 2025 entre Cros et Saint Hippolyte du Fort. Sur le secteur autour de Sommières, les circulations souterraines et les interactions avec les eaux de surfaces sont en cours d'étude. Une étude pilote sur des secteurs spécifiques (l'Aigalade au Pont de Pondres, le Vidourle au Pont de Pattes, les eaux souterraines au peigne à embacle et route de Saussines à Sommières) est en cours de finalisation. De nouvelles investigations vont prochainement démarrer dans les mois à venir sur des secteurs proches de Sommières et de Villevielle. ■

Bilan encourageant du PGRE sur le bassin du Vidourle

Un bilan 2023-2024 encourageant pour le PGRE malgré des freins persistants

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vidourle vient de réaliser le bilan 2023-2024 du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Historiquement en déficit, notamment durant les mois d'été (juillet à septembre), le bassin montre une tendance positive vers un équilibre quantitatif, fruit d'un travail de fond engagé depuis 2019. En 2009, le déficit hydrique atteignait -346 000 m³ en août sur l'ensemble du bassin versant du Vidourle. En 2022, il a été réduit de 40%, grâce à des actions ciblées sur la réduction des prélèvements et l'optimisation des réseaux d'Alimentation en Eau Potable. Ce progrès s'est poursuivi en 2023 avec un prélèvement net moyen de 507 000 m³/mois, soit une valeur proche de l'objectif du PGRE de 451 000 m³/mois.

Le PGRE s'articule autour de trois axes :

- Améliorer la connaissance des ressources (études sur les eaux souterraines, suivi des prélèvements par les béals),
- Optimiser la gestion de l'eau (modernisation des réseaux d'Alimentation d'Eau Potable, substitutions vers d'autres ressources que le Vidourle),
- Accompagner les usagers (sensibilisation, études de Déclaration d'intérêt Général, animation locale).

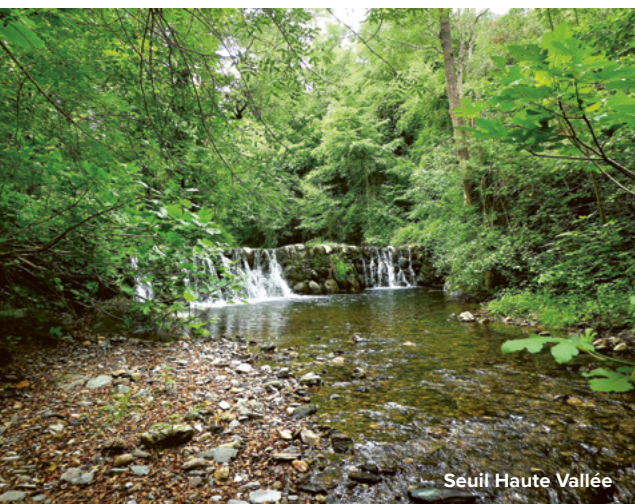
50 actions finalisées

À la fin 2024, 24 des 50 actions prévues étaient finalisées ou en cours, notamment sur les béals (irrigation gravitaire) et les réseaux d'eau potable. Certaines actions clés, comme la substitution des prélèvements du SIAEP de Corconne, Liouc, Brouzet-Liouc et Sauve ou la mise en conformité des béals, devraient générer des économies d'eau majeures dès 2025-2026, avec un potentiel de plus de 300 000 m³/mois pour les seuls travaux de la Déclaration d'intérêt Général. Ces résultats restent malgré tout nuancés : 47% des économies d'eau attendues ont été abandonnées, principalement à cause de désengagements privés (notamment sur trois béals) ou de manques de financements (abandon du projet de réseau BRL Nord Som-



Seuil en amont de Saint-Hippolyte-du-Fort

miérois, initialement estimé à 7,5 M€ avec des économies d'eau prévues de 25 000 m³/mois). Pour autant certains projets sont en cours d'élaboration comme la mise en service à moyen terme du forage de Rabassières éloigné du Vidourle et permettant de supprimer l'impact de plusieurs captages pour l'eau potable (alimentation Liouc, Brouzet, Corconne, Quissac et Sauve). Ce projet ne pourra aboutir que s'il obtient un maximum de financements, pour autant il constitue un réel espoir d'économie d'eau sur la moyenne vallée et notamment en aval de la résurgence de Sauve. D'un point de vue financier, 8,4 M€ ont été mobilisés sur les 19 M€ prévus. L'EPTB souligne par ailleurs que les efforts de connaissance sont essentiels : plusieurs études sur les interactions entre nappes karstiques et cours d'eau ont été menées afin d'objectiver les prélèvements et d'orienter les actions futures. Les prochaines étapes s'annoncent déterminantes : évaluation du PGRE, approfondissement des scénarios prospectifs et intégration renforcée des dynamiques du changement climatique. Ces actions permettront d'ajuster les leviers mobilisables et de consolider la stratégie à moyen et long terme. ■



Seuil Haute Vallée

EN RÉSUMÉ

- Déficit hydrique réduit de 40% depuis 2009.
- 24 actions sur 50 réalisées ou en cours, avec un focus sur l'irrigation gravitaire.
- 8,4 M€ engagés sur 19 M€ prévus (la grande majorité des actions sont subventionnées).
- Poursuite du retrait des captages communaux du Vidourle et de sa nappe d'accompagnement.
- Irrigation gravitaire : 5 000 m³/mois économisés, potentiel encore important.
- Irrigation sous-pression peu engagée malgré 25 000 m³/mois d'économie potentielle.
- Objectif 2025-2026 : finaliser les actions du PGRE pour tendre vers l'équilibre et débiter le bilan des 5 années de réalisation du PGRE.



Le Vidourle entre
Orthoux et Vic-le-Fesq



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle